



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/AC.237/NC/1
4 octobre 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION D'UNE
CONVENTION-CADRE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

RESUME ANALYTIQUE
DE LA
COMMUNICATION NATIONALE
DU

ROYAUME-UNI

soumise en application des articles 4 et 12
de la
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

En application de la décision 9/2 du Comité, le secrétariat intérimaire met à disposition dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, les résumés analytiques des communications nationales soumises par les Parties visées à l'annexe I.

Des exemplaires de la communication nationale
du Royaume-Uni peuvent être obtenues auprès de :

HMSO Publications Centre
PO Box 276, Londres, SW8 5DT
Tél. : (44-71) 873-9090

ROYAUME-UNI

Introduction

1. Ci-après est présenté le résumé analytique de la communication initiale soumise par le Royaume-Uni en application de l'article 12 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (dénommée ci-après "la Convention").

2. Le Royaume-Uni a signé la Convention en juin 1992 et l'a ratifiée en décembre 1993. Le rapport du Royaume-Uni a été publié en janvier 1994 et présenté à la neuvième session du Comité intergouvernemental de négociation (CIN). Le rapport, intitulé "Climate Change: The UK Programme", expose le programme de mesures que le Royaume-Uni entend appliquer en tant que pays développé Partie à la Convention. Le résumé de ce rapport a été établi conformément aux directives émises en application de la Décision 9/2 adoptées par le CIN à sa neuvième session.

Données d'inventaire

RESUME DES DONNEES D'INVENTAIRE

3. On trouvera à l'annexe 1 un inventaire des émissions du Royaume-Uni pour 1990 par catégorie de sources. Il s'agit d'une version légèrement révisée du tableau figurant à l'annexe B.1 du rapport du Royaume-Uni, qui tient compte des dernières directives du GIEC.

METHODES D'ETABLISSEMENT DE L'INVENTAIRE

4. L'inventaire des émissions du Royaume-Uni est publié chaque année depuis 1987. Il répond aussi aux besoins de données liés à la Convention de la CEE sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance. Les méthodes utilisées reflètent cette évolution. D'une manière générale, pour calculer les coefficients d'émission et autres paramètres, on utilise plutôt les données propres au Royaume-Uni que les valeurs par défaut établies par le GIEC. Mais les spécialistes du Royaume-Uni sont étroitement associés aux efforts concertés entrepris par la CEE, CORINAIR et le GIEC pour comparer et développer les méthodes d'inventaire, ce qui assure une certaine convergence.

5. Les principales différences par rapport à la méthodologie du GIEC résident dans le fait que certaines émissions provenant des combustibles de soute utilisés dans les transports aériens sont prises en compte dans le total national, contrairement aux émissions de CO₂ des plate-formes pétrolières et gazières offshore. Est également fournie une estimation des émissions de CO₂ provenant du drainage des terrains marécageux et de l'extraction de tourbe, lesquels ne figurent pas dans les catégories de sources du GIEC. Des détails supplémentaires sont fournis à l'annexe 1, dans les notes explicatives du tableau.

6. La marge d'erreur concernant les coefficients d'émission de CO₂ provenant de la combustion de combustibles fossiles ne devrait pas dépasser quelques pour cent; il en va de même pour les données relatives à la consommation de combustibles qui concordent avec les statistiques de l'AIE. Le Royaume-Uni a

estimé l'incertitude concernant les émissions de méthane en combinant, au moyen de l'analyse de Monte Carlo, les jugements d'experts sur la marge d'erreur des coefficients d'émission et les données relatives à l'activité. C'est ce qui a été fait pour les grandes catégories de sources de méthane, et la meilleure estimation globale a été de 5 millions de tonnes, 95 % des essais donnant un résultat compris entre 4 et 6 millions de tonnes. Dans le cas des émissions d'oxyde nitreux, la principale incertitude concerne les émissions provenant des terres agricoles et des déchets animaux, qui varient selon deux ordres de grandeur entre l'estimation faible et l'estimation forte.

7. Pour les autres gaz visés dans l'inventaire du Royaume-Uni, les chiffres des émissions comportent, d'après les estimations, les marges d'erreur suivantes :

NOX	$\pm 30 \%$
CO	$\pm 40 \%$
VOC	$\pm 50 \%$

Ces estimations ont été établies, pour les sources mobiles, en combinant, au moyen de l'analyse de Monte Carlo, les coefficients d'émission et les données relatives à l'activité et, pour les autres sources, à partir simplement de jugements d'experts.

Politiques et mesures

CONTEXTE GENERAL

8. Le Royaume-Uni accepte les obligations qui lui incombent en tant que pays développé Partie à la Convention, y compris l'engagement de prendre des mesures en vue de ramener d'ici à l'an 2000 les émissions des gaz à effet de serre au niveau de 1990. Il a donc élaboré un programme détaillé de mesures visant à lui permettre de respecter cet engagement pour chacun des principaux gaz à effet de serre et les autres engagements découlant de la Convention, notamment en ce qui concerne l'aide aux pays en développement, la protection et le renforcement des puits de carbone, le soutien des travaux de recherche consacrés aux changements climatiques, la promotion de l'éducation et de la sensibilisation du public. Le programme s'articule autour d'une série de mesures visant à limiter les émissions de dioxyde de carbone (CO₂), le gaz à effet de serre le plus important.

9. Le programme du Royaume-Uni est fondé sur le principe de précaution défini dans la Convention. Le travail du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a montré que la menace d'un changement climatique justifiait l'adoption de mesures avant même que soient apportées des preuves irréfutables quant à la nature et aux effets possibles de l'évolution climatique d'origine anthropique. Le programme du Royaume-Uni met à profit l'importante marge de manoeuvre dont on dispose actuellement pour prendre des mesures efficaces par rapport au coût. Il montre aussi combien il est important d'étudier tous les moyens d'action disponibles, y compris les moyens économiques, les mesures réglementaires, l'action volontaire et l'information.

10. Le gouvernement s'est efforcé d'amener le public à appuyer résolument le programme du Royaume-Uni en l'associant à son élaboration. Un document de travail a été largement diffusé, et au cours du débat qui a suivi, on a examiné le rôle que des particuliers, les entreprises et le secteur public pourraient jouer aux fins de la limitation des émissions, ainsi que les différentes mesures que le gouvernement pourrait prendre à l'appui d'une telle action. Le processus de consultation a fait clairement apparaître que le gouvernement devait jouer le rôle de chef de file et définir le cadre législatif et budgétaire dans lequel s'inscrirait le programme nationale, instaurant ainsi des conditions propices à l'action d'autres entités. C'est là un aspect important de la méthode de partenariat adoptée par le Royaume-Uni.

RESUME SUCCINCT DES PRINCIPALES POLITIQUES

11. Les politiques et mesures décrites aux chapitres 3 à 6 du rapport du Royaume-Uni sont énumérées plus loin, dans le tableau 1. Il convient de noter que les données chiffrées correspondant aux effets escomptés des mesures concernant le CO₂ ne sont pas sommables. Il y aura aussi un chevauchement entre les mesures axées sur l'offre et les mesures axées sur la demande. Dans le tableau 2 qui indique les réductions des émissions de CO₂ prévues par secteur, il est tenu compte de ce chevauchement et les réductions escomptées au stade de la production d'électricité sont comptabilisées avec celles escomptées au stade de la consommation finale.

Projections et évaluation des effets

CO₂, CH₄ et N₂O

12. Le scénario de référence choisi pour le programme du Royaume-Uni correspond approximativement à l'hypothèse moyenne dans l'éventail des résultats possibles, d'après les estimations, pour l'année 2000; selon ce scénario, les émissions pourraient atteindre cette année-là un niveau supérieur d'environ 10 MtC à celui de 1990 si aucune mesure n'était prise. En conséquence, le programme vise à réduire les émissions de CO₂ prévues d'environ 10 MtC (6 %) à l'horizon 2000, le but étant de ramener les émissions à leur niveau de 1990.

13. Pour le CH₄, il ressort des estimations prises comme base de travail qu'en l'absence de mesures, en l'an 2000, les émissions seront supérieures d'environ 5 % à leur niveau de 1990 (5 Mt). Le programme vise à réduire les émissions de CH₄ d'environ 0,6 Mt au total d'ici à l'an 2000, c'est-à-dire à les ramener à un niveau inférieur de quelque 10 % à celui de 1990.

14. L'inventaire du Royaume-Uni montre que la quantité de N₂O émise en 1990 a été de 0,11 Mt. Si aucune nouvelle mesure n'était prise, celle-ci devrait fléchir légèrement d'ici à l'an 2000. Mais avec les mesures prévues dans le cadre du programme, on compte que les émissions de N₂O, tomberont à 0,03 Mt en l'an 2000, ce qui représenterait une baisse de 75 % par rapport à 1990.

15. En outre, les mesures inscrites au programme devraient entraîner une diminution de 25 % des émissions d'oxydes d'azote, de 35 % des émissions de composés organiques volatils et de 50 % des émissions de monoxyde de carbone, l'élimination des émissions d'halocarbones comme les chlorofluorocarbones et

une diminution de 90 % des émissions de perfluorocarbones comme le tétrafluorure de carbone et l'hexafluoroéthane.

16. Le programme du Royaume-Uni devrait permettre, d'ici à l'an 2000, de ramener les émissions de chacun des principaux gaz à effet de serre à leur niveau de 1990, voire en deçà, ce qui représenterait au total, d'après les PRG directs calculés pour le CO₂, le CH₄, le N₂O et les PFC (cf. Premier Rapport d'évaluation du GIEC de 1992), une réduction globale, entre 1990 et 2000, d'environ 5 % du forçage radiatif des gaz à effet de serre émis à partir du territoire national (voir figure 1). Les hexafluorocarbones ne sont pas pris en compte dans ce calcul, les données correspondantes étant encore en cours de compilation).

METHODES ET APPROCHES SUIVIES POUR ETABLIR LES PROJECTIONS (Y COMPRIS LES HYPOTHESES DE BASE ET LE DEGRE D'INCERTITUDE)

17. Le Gouvernement du Royaume-Uni a établi pour le CO₂ une série de projections indiquant l'évolution possible des émissions à plus long terme, c'est-à-dire jusqu'en 2020 en l'absence de mesures. Cette série est dérivée de l'analyse économique et statistique du marché de l'énergie. Elle reflète des hypothèses différentes quant à l'évolution possible des prix des combustibles et du taux de croissance économique. Elle traduit les incertitudes concernant la manière dont les émissions de CO₂ pourraient évoluer à plus long terme. Pour élaborer un programme qui lui permette de respecter les engagements découlant de la Convention, le Royaume-Uni a choisi comme fil conducteur, un scénario représentatif correspondant approximativement à l'hypothèse moyenne dans l'éventail des valeurs pour l'an 2000. Ce scénario de référence a pour base des prix de l'énergie assez stables et un taux de croissance économique d'environ 2,25 % par an. Selon ce scénario, les émissions de CO₂ auront dépassé en l'an 2000 leur niveau de 1990 d'environ 10 MtC.

18. Pour ce qui est du méthane et de l'oxyde nitreux, le principal élément d'incertitude concernant l'évolution des émissions au cours des années à venir réside dans l'estimation de ces émissions. Aussi une indication de la marge d'incertitude est-elle donnée plus haut au paragraphe 6, où il est question de l'imprécision des données d'inventaire. Les estimations prises comme base de travail pour ces gaz sont dérivées de l'analyse de l'inventaire; des projections ont été établies à partir des données relatives à l'activité et les coefficients d'émission ont été modifiés pour tenir compte des mesures de réduction adoptées.

19. Les estimations concernant le NO_x, le CO et les COV sont également le résultat de projections que l'on a établies à partir de l'analyse de l'inventaire en utilisant, au besoin, les données relatives à la consommation de combustibles qui permettent de projeter les émissions de CO₂ et en tenant compte de l'effet des initiatives nationales et internationales en faveur d'une réduction des émissions sur les coefficients d'émission.

Ressources financières et technologie

CONTRIBUTIONS AU MECANISME FINANCIER

20. Le Royaume-Uni a versé 40,3 millions de livres sterling pour contribuer au financement de la Phase pilote du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) au cours de la période de trois ans qui s'est achevée au mois de juillet 1994. En mars 1994, le pays a versé une nouvelle contribution de 89,5 millions de livres aux fins de la restructuration et de la reconstitution des ressources du FEM pour la période allant de juillet 1994 à juin 1997, ce qui fait de lui le cinquième contribuant au Fonds.

AIDE BILATERALE, REGIONALE ET MULTILATERALE

21. Le Royaume-Uni apporte aux pays en développement une assistance bilatérale de plus de 1 milliard de livres par an. En 1992/1993, plus de 124 millions de livres ont été dépensés pour des projets, la valeur totale des engagements dépassaient 100 000 livres lorsque la protection de l'environnement était l'un de leurs principaux objectifs. Plus de 46 millions de livres ont été alloués à des projets d'efficacité énergétique et plus de 21 millions de livres à des projets d'aménagement forestier durable. Dans le cadre de son programme d'aide au secteur forestier, le Royaume-Uni apporte actuellement son appui à environ 200 projets - en cours de réalisation ou d'élaboration -, appui dont le coût global s'élève à quelque 150 millions de livres. Il a également fourni au total plus de 3,5 millions de livres pour financer des études sur les changements climatiques au Bangladesh, au Brésil, au Ghana, au Kenya et au Zimbabwe.

22. Parmi les projets d'efficacité énergétique en cours figurent un programme de 90 millions de livres visant à accroître l'efficacité de la production et du transport de l'énergie dans l'Ouest et le Sud de l'Inde, un accord avec l'Indonésie prévoyant l'octroi d'un prêt de 64 millions de livres, assorti de conditions libérales, en vue de la construction d'une centrale gaz à cycle mixte, économe en combustible, ainsi qu'un projet visant à aider la Chine à déterminer comment réduire les dommages causés à l'environnement du fait des besoins énergétiques de l'industrie locale et du secteur du logement.

23. Le Royaume-Uni apporte une aide spécialisée à l'Europe orientale par l'intermédiaire du Know How Fund (KHF), qui administre un programme triennal de 5 millions de livres, visant à résoudre des problèmes environnementaux en Europe centrale et orientale, dans l'ex-Union soviétique et dans les Etats baltes.

24. Par ailleurs en 1993/1994, le Royaume-Uni a alloué 860 millions de livres à des programmes d'assistance multilatérale et régionale auxquels participent le Groupe de la Banque mondiale, les organismes des Nations Unies, la Communauté européenne et les banques régionales pour le développement, qui tous, financent dans les pays en développement des projets ayant trait aux objectifs de la Convention. Le Royaume-Uni a participé au financement du Programme PHARE (CE) d'assistance à l'Europe centrale et orientale à hauteur de 16 % de son coût, qui s'élève à 850 millions de livres.

TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

25. Parmi les différentes formes d'aide au transfert de technologie on peut mentionner l'initiative de partenariat technologique (Technology Partnership Initiative), lancée en mars 1993 pour une période de trois ans dans le but de créer des conditions plus propices à l'intensification des transferts réussis d'écotechnologies aux conditions du marché vers les pays en développement, les contributions (avec 13 autres pays) au Système d'échange d'informations technologiques sur les gaz à effet de serre (GREENTIE) de l'OCDE/AIE et les contributions au programme de partenariat européen pour l'investissement de la Communauté européenne (European Investment Partners Scheme), qui facilite le transfert de technologie avec les pays asiatiques, latino-américains et méditerranéens.

Autres questions

EVALUATION DE LA VULNERABILITE ET MESURES D'ADAPTATION

26. Une étude globale des incidences possibles des changements climatiques au Royaume-Uni a été réalisée par le UK Climate Change Impacts Review Group (groupe chargé d'examiner les incidences des changements climatiques). Le rapport de ce groupe intitulé "The Potentials Effects of Climate Change in the UK", et publié en 1991, traite notamment des effets des changements climatiques sur le niveau de la mer, les sols, la flore, la faune et les paysages, l'agriculture, les régions côtières, l'industrie de l'eau, l'énergie, l'extraction minière, les activités manufacturières, la construction, le transport, le secteur financier, les loisirs et le tourisme. Le gouvernement continue de financer de grands projets de recherche pour évaluer les incidences possibles des changements climatiques au Royaume-Uni notamment par l'intermédiaire du Natural Environment Research Council (NERC) et de l'Agriculture and Food Research Council. Une partie de ces travaux vise à évaluer les incidences possibles des changements climatiques sur la croissance des cultures, et sur la fréquence des invasions de parasites et des maladies, et à déterminer les possibilités susceptibles de se présenter et les défis éventuels à relever par suite de l'évolution des marchés agricoles dans d'autres parties du monde. En outre, la MAFF finance des travaux portant sur les incidences de l'élévation du niveau de la mer et sur les moyens de parer à ce phénomène et surveille les variations du niveau de la mer.

27. Le Royaume-Uni aidera aussi les pays en développement particulièrement vulnérables face aux effets néfastes des changements climatiques à supporter le coût de l'adaptation requise.

RECHERCHE ET OBSERVATION SYSTEMATIQUE

28. Le Royaume-Uni a dirigé les travaux du Groupe de travail I du GIEC - évaluation scientifique de l'évolution du climat - depuis sa création en 1988, en en assurant d'abord la présidence, puis la coprésidence en la personne de Sir John Houghton, ainsi que le secrétariat technique. Le Royaume-Uni apporte aussi son soutien aux contributions de scientifiques, d'économistes et autres spécialistes aux activités du GIEC ayant trait à l'évaluation des incidences des changements climatiques et sur les stratégies d'adaptation et de parade. Il contribue en outre au financement des programmes

de recherche de l'Organisation météorologique mondiale, du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de la Commission océanographique intergouvernementale et du Conseil international des unions scientifiques.

29. Les crédits que le Royaume-Uni consacre à la recherche sur les changements climatiques ont augmenté de plus de 50 %, passant de 90 millions de livres à 140 millions de livres en quatre ans, à savoir de 1989/90 à 1992/93. Les activités de recherche sont coordonnées par l'Inter-Agency Committee on global Environmental Change (IACGEC), qui a mis en place le UK Global Environmental Network for Information Exchange (GENIE), pièce maîtresse d'un réseau réparti de banques de données relatives à l'évolution de l'environnement mondial du point de vue des sciences naturelles et sociales. Le gouvernement appuie le NERC, le Meteorological Office (y compris le Hadley Centre for Climate Prediction and Research) et des organismes de recherche indépendants tels que la Climatic Research Unit de l'University of East Anglia. Ces organismes sont à la pointe du progrès en ce qui concerne la surveillance, la modélisation, la prévision et la recherche en matière de changements climatiques.

EDUCATION, FORMATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

30. Depuis 1990, le Royaume-Uni a dépensé environ 130 millions de livres pour sensibiliser le public au problème de l'efficacité énergétique et de l'utilisation rationnelle des combustibles et lui prodiguer des conseils en la matière. On peut mentionner notamment à cet égard les programmes d'information et les campagnes publicitaires de l'Energy Efficiency Office, le programme de partenariat pour le CO₂, la diffusion d'informations sur l'efficacité énergétique et le financement de projets spécifiques d'organisations non gouvernementales. Les entreprises collaborent avec le secteur public à l'action entreprise dans ce domaine par le biais du programme de partenariat pour le CO₂ "Making a Corporate Commitment" (Campagne en faveur de l'engagement des entreprises), d'un programme de conseils et d'information en matière d'énergie, d'un programme d'aide à la gestion de l'énergie (Energy Management Assistance scheme) à l'intention des petites entreprises et d'un programme de conseils pour la prise en compte des impératifs d'efficacité énergétique au stade de la conception des installations (Energy Design Advice Scheme). On s'efforce aussi d'atteindre les particuliers en organisant des campagnes publicitaires, notamment sur le thème "Aider la Terre en commençant chez soi" ("Helping the Earth Begins at Home"), en publiant des brochures telles que "Motoring and the Environment" et de la plaquette "New Car Fuel Consumption", et en fournissant des dossiers d'information pour des projets scolaires.

Considérations spéciales

31. Le Royaume-Uni n'a aucune considération spéciale à faire valoir au titre des paragraphes 6 et 10 de l'article 4 de la Convention.

TABEAU I : RECAPITULATION DES PRINCIPALES POLITIQUES

Gaz	Secteur	Politique ou mesures	Objectif	Moyen d'action	Etat actuel	Indicateurs intermédiaires de progrès	Réduction escomptée en 2000 (estimations approximatives)
Emissions de CO ₂	Ménages (logement)	Introduction de la TVA sur le fuel domestique	Utilisation plus efficace du fuel domestique	Economique	Première phase achevée (8 % de TVA); deuxième phase prévue pour le 1er avril 1995 (17,5 % de TVA)		1,5 MtC
		Energy Saving Trust (Fonds pour les économies d'énergie)	Utilisation plus efficace du fuel domestique	Economique	Fonds créé		2,5 MtC
		Conseils/informations en matière d'efficacité énergétique	Utilisation plus efficace du fuel domestique	Information/éducation	En vigueur		Renforce d'autres programmes
		Eco-étiquetage et spécification du rendement énergétique	Sensibiliser le consommateur à l'efficacité énergétique	Information/éducation	Programmes CE en vigueur		Pas encore déterminée
		Directive CE sur les normes applicables aux chaudières	Accroître l'efficacité énergétique des chaudières	Réglementaire	En vigueur		0,15 MtC (entreprises incluses)
		Elargissement du programme d'économies de la CE ("EC SAVE")	Accroître l'efficacité énergétique des biens de consommation	Réglementaire	En préparation		0,35 MtC
		Révision des Règlements de la construction	Accroître l'efficacité énergétique des logements	Réglementaire	En vigueur		0,15 MtC
	Entreprises (industrielles/commerciales)	Campagne en faveur de l'engagement des entreprises + Bureaux régionaux de l'efficacité énergétique	Accroître l'efficacité énergétique des entreprises	Information/éducation/action volontaire	En vigueur		0,5 MtC
		Programme d'aide à la gestion de l'énergie (Energy Management Assistance Scheme) et Programme visant à promouvoir l'adoption de la meilleure pratique (Best Practice Programme)	Accroître l'efficacité énergétique des petites entreprises	Information/éducation/action volontaire	En vigueur		0,8 MtC

Gaz	Secteur	Politique ou mesures	Objectif	Moyen d'action	Etat actuel	Indicateurs intermédiaires de progrès	Réduction escomptée en 2000 (estimations approximatifs)
		Programmes du Fonds pour les économies d'énergie (Energy Saving Trust) à l'intention des petites entreprises	Accroître l'efficacité énergétique des petites entreprises	Economique	En préparation		Incluses dans le secteur domestique
Emissions de CO ₂		Programme de conseils pour la prise en compte des impératifs d'efficacité énergétique au stade de la conception des installations (Energy Design Advice Scheme)	Accroître l'efficacité énergétique des locaux d'entreprise neufs/modernisés	Information/éducation	En vigueur		0,2 MtC
		Programme "EC SAVE" (projet)	Accroître l'efficacité énergétique des bureaux/équipements commerciaux	Réglementaire	A l'étude		Pas encore déterminée
		Révision des Règlements de la construction	Accroître l'efficacité énergétique des bâtiments d'entreprise	Réglementaire	En vigueur		0,1 MtC
	Secteur public	Objectifs fixés en matière d'efficacité énergétique	Accroître l'efficacité énergétique du secteur public	Action publique/volontaire	Objectif fixé		1,0 MtC
	Production/fourniture d'électricité	Porter le chiffre des énergies renouvelables à 1 500 MW d'ici à l'an 2000	Réduire les émissions de CO ₂	Réglementaire	Chiffre fixé		0,5 MtC
		Relever l'objectif pour les centrales à cycle mixte à 5 000 MW d'ici à l'an 2000	Accroître l'efficacité énergétique	Action publique/volontaire	Objectif fixé		1,0 MtC

Gaz	Secteur	Politique ou mesures	Objectif	Moyen d'action	Etat actuel	Indicateurs intermédiaires de progrès	Réduction escomptée en 2000 (estimations approximatives)
	Transport	Augmentation de 19-21 % des taxes sur les carburants pour véhicules routiers en 1993	Réduire la consommation de carburant et les émissions de CO ₂ du transport routier	Economique	En vigueur		
		Augmentation annuelle de 5 % en valeurs réelles des taxes sur les carburants pour véhicules routiers dans les années à venir	Réduire la consommation de carburant et les émissions de CO ₂ du transport routier	Economique	Engagement pris par le gouvernement		2,5 MtC
		Nouvelles directives relatives à l'aménagement du territoire et à la planification des transports (PPG 13)	Accroître l'efficacité de transport dans les zones nouvellement aménagées/ réduire les besoins de déplacement	Réglementaire/Directives gouvernementales	En vigueur		Pas encore déterminée
		Programmes de gestion de la circulation	Accroître l'efficacité énergétique du transport routier/encourager l'utilisation des transports en commun	Action publique	En cours		Pas encore déterminée
Emissions de CO ₂		Conseils aux automobilistes avec, par exemple, la plaquette "New Car Fuel consumption"	Sensibiliser les acheteurs	Action publique/Action volontaire	En vigueur		Pas encore déterminée
Puits de CO ₂	Foresterie	Boisement	Renforcement des puits de CO ₂	Economique (subvention publique)	En cours		2,5 MtC (absorption par les nouvelles forêts)
Emissions de CH ₄	Mise en décharge	Promouvoir la réduction de la production de déchets et leur recyclage	Réduire les déchets mis en décharge	Partenariat/réglementaire	En vigueur		
		Développer la valorisation énergétique des déchets	Réduire les déchets mis en décharge	Réglementaire	En vigueur		0,7 Mt
		Taxe de mise en décharge	Réduire les déchets mis en décharge	Economique	A l'étude		

Gaz	Secteur	Politique ou mesures	Objectif	Moyen d'action	Etat actuel	Indicateurs intermédiaires de progrès	Réduction escomptée en 2000 (estimations approximatifs)
		Réviser les dispositions relatives à l'octroi de licences pour la gestion de déchets	Réduire les déchets mis en décharge/contrôler les émissions des sites de décharge	Réglementaire	En préparation		
		Réviser les directives relatives à la politique de planification	Renforcer les mesures de lutte contre la pollution et promouvoir la valorisation énergétique	Réglementaire	En vigueur		
	Agriculture	Réforme de la politique agricole commune	Réduire les troupeaux laitiers	Economique	En vigueur		0,1 Mt
	Industrie charbonnière	Utilisation du méthane	Réduire les émissions de méthane	Action volontaire	En cours		Pas encore déterminée
	Distribution de gaz	Réduction des fuites	Réduire les émissions de méthane	Action volontaire	En cours		0,05 Mt
Emissions de N ₂ O	Industrie	Lutte contre la pollution	Réduire les émissions d'oxyde nitreux de l'industrie du nylon	Réglementaire/ action volontaire	En vigueur		60 kt
	Agriculture	Réforme de la politique agricole commune	Réduire l'utilisation des engrais	Economique	En vigueur		1,4 kt
Emissions de NO _x	Energie	Directive CE relative aux grandes installations de combustion	Réduire les émissions de NO _x provenant de la production d'électricité	Réglementaire	En vigueur		0,3 Mt
	Transport	Normes CE relatives aux émissions provenant des véhicules	Réduire les émissions de NO _x des véhicules	Réglementaire	En vigueur		0,4 Mt

Gaz	Secteur	Politique ou mesures	Objectif	Moyen d'action	Etat actuel	Indicateurs intermédiaires de progrès	Réduction escomptée en 2000 (estimations approximatives)
Emissions de COV	Industrie	Loi de 1990 sur la protection de l'environnement	Réduire les émissions de COV	Réglementaire	En vigueur		0,55 Mt
	Transport	Normes CE relatives aux émissions des véhicules	Réduire les émissions de COV des véhicules	Réglementaire	En vigueur		0,55 Mt
Emissions de CO	Transport	Normes CE relatives aux émissions des véhicules	Réduire les émissions de CO des véhicules	Réglementaire	En vigueur		3,5 Mt
Emissions de HFC	Industrie	Contrôle de l'élimination des déchets	Contrôler l'élimination de HFC	Réglementaire	En vigueur		Pas encore déterminée
		Réduction des émissions provenant de la production de HCFC	Réduire les émissions de HFC	Réglementaire/ action volontaire	A l'étude		Pas encore déterminée
		Contrôles volontaires des émissions provenant de l'utilisation de HFC	Réduire les émissions de HFC	Action volontaire	A l'examen		as encore déterminée
Emissions de CH ₄ et de C ₂ F ₆	Industrie	Lutte contre la pollution	Réduire les émissions de CH ₄ et de C ₂ F ₆ provenant des industries de l'aluminium	Réglementaire/ action volontaire	Programme en vigueur		270 t

TABLEAU 2 : ETAT RECAPITULATIF DES REDUCTIONS DE CO2

Secteur	Mesure	Réduction escomptée des émissions d'ici à l'an 2000, MtC
Consommation d'énergie des ménages		4
	- Introduction de la TVA sur le fuel domestique	
	- Nouveau Fonds pour les économies d'énergie (Energy Saving Trust)	
	- Conseils/informations en matière d'efficacité énergétique, y compris la campagne sur le thème "Aider la Terre en commençant chez soi" (Helping the Earth Begins At Home)	
	- Eco-étiquetage	
	- Programme EC SAVE (normes applicables aux appareils ménagers)	
	- Révision des Règlements de la construction pour renforcer les prescriptions en matière d'efficacité énergétique	
Consommation d'énergie des entreprises		2,5
	- Conseils/informations en matière d'efficacité énergétique : <ul style="list-style-type: none"> - Campagne en faveur de l'engagement des entreprises (Making a Corporate Commitment) - Programme visant à promouvoir l'adoption de la meilleure pratique (Best Practice Programme) - Bureaux régionaux de l'efficacité énergétique (Regional Energy Efficiency Offices) - Programme d'aide à la gestion de l'énergie (Energy Management Assistance Scheme) 	
	- Programmes du Fonds pour les économies d'énergie (Energy Saving Trust) à l'intention des petites entreprises	
	- Programme de conseil pour la prise en compte des impératifs d'efficacité énergétique au stade de la conception des installations (Energy Design Advice Scheme)	
	- Programme EC SAVE (Normes applicables aux machines de bureau) (projet)	
	- Révision des Règlements de la construction pour renforcer les prescriptions en matière d'efficacité énergétique	
Consommation d'énergie dans le secteur public		1
	- Objectifs pour les autorités centrales et locales et pour les organismes du secteur public	
Transport		2,5
	- Relèvement des taxes sur les carburants des véhicules routiers et engagement pris par l'Etat d'accroître d'au moins 5 % en moyenne (en valeur réelle) le montant de ces taxes dans les budgets futurs	
Total		10

ANNEXE I : TABLEAU RECAPITULATIF AUX FINS DES INVENTAIRES NATIONAUX DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (1990)

TABLEAU RECAPITULATIF AUX FINS DES INVENTAIRES NATIONAUX DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (Gg)									
CATEGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GAZ A EFFET DE SERRE	Co ₂ exprimé en C	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM		
Total (net) des émissions nationales	158 255	580 268	4 844	109,j	2 779	6 701	2 691,m		
1. Ensemble du secteur énergétique (émissions dues à la combustion et émissions fugaces)									
A. Activités de combustion									
Industrie de l'énergie et de la transformation	629 784	5	d	835	57	14			
Industrie (ITI)	94 851	7	d	183	63	2			
Transport	120 681,c	11	8	1 559,c	6 066,c	1 142,c			
Secteur commercial/institutionnel	19	2	d	56	8	1			
Logement	79 922	49	d	68	286	40			
Agriculture/foresterie	2 688	0,1	d	4	1	0,1			
Divers	d	(3)	3,k	d	d	d			
Combustion de biomasse pour la production d'énergie	la(e)	(e)	(e)	(e)	(e)	(e)			
B. Emissions fugaces									
Réseau de transport et de distribution du pétrole et du gaz naturel	5 665,r	481	(e)	51	1	308			
Industrie charbonnière		756				(e)			
2. Autres activités de production industrielle (CITI)									
A. Métaux ferreux									
B. Métaux non ferreux									
C. Produits chimiques inorganiques				9					
D. Produits chimiques organiques		(5)	80			295			
E. Matières minérales non métalliques		7 421							
F. Divers	1 659,f	6 084,f	0,5	12	220	38			

TABLEAU RECAPITULATIF AUX FINS DES INVENTAIRES NATIONAUX DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (Gg)									
CATEGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GAZ A EFFET DE SERRE	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM			
3. Utilisation de solvants									
A. Application de peinture		(e)	(e)	(e)	(e)	278			
B. Dégraissage et nettoyage à sec		(e)	(e)	(e)	(e)	57			
C. Fabrication/transformation de produits chimiques		(e)	(e)	(e)	(e)	40			
D. Divers		(e)	(e)	(e)	(e)	377			
4. Agriculture									
A. Fermentation entérique		1077							
B. Déchets animaux		485,q	14,1						
C. Riziculture		na	na						
D. Terres agricoles		h	4,1						
E. Brûlage de déchets agricoles		(18)	0,2						
F. Brûlage de savanne		na	na	na	na				
5. Evolution de l'utilisation des sols et foresterie									
A. Déboisement et brûlage in situ des forêts déboisées		na	na	na	na				
B. Conversion des herbages	(0 ± 1 883,g)								
C. Abandon de terres aménagées	(t)					80,m			
D. Forêts aménagées	(-2 500)								
C. Divers	n								
6. Déchets									
A. Décharges	750,v	1900				19			
B. Eaux usées		71,i							
C. Divers	n					n			

Notes explicatives

Les chiffres figurant dans les colonnes ayant été arrondis, le total ne correspond pas nécessairement à la somme de ces chiffres.

(l) Lorsque les chiffres sont entre parenthèses, c'est que la catégorie de sources en question n'est pas prise en compte dans le total des émissions nationales indiqué en haut du tableau.

na Sans objet.

a Exprimées en équivalents de NO₂.

b non compris le méthane.

c Y compris les émissions dues aux mouvements au sol, à l'atterrissage et au décollage des aéronefs sur une distance maximale de 1 km et les émissions provenant du trafic maritime dans les eaux côtières britanniques (<12 miles). Les émissions de dioxyde de carbone provenant de ces deux sources représentent : 713 GgC et 944 GgC, respectivement.

d Sont comprises dans le chiffre indiqué sous la rubrique "Secteurs commercial/institutionnel".

e Pas d'estimation, mais l'on considère que les émissions sont faibles.

f Incinération.

g Voir le paragraphe B 4.10 du rapport principal

h Les terres agricoles pourraient constituer un puits net de méthane.

i Selon les dernières estimations de l'Association des services de l'eau (Water Services Association), les émissions de méthane provenant de l'élimination des boues d'épuration sont peut-être surestimées dans des proportions pouvant atteindre 20 %.

j Dans l'estimation établie par UK-NAEI, des émissions d'oxyde nitreux (175 Gg actuellement) sont comprises les émissions provenant de tous les sols. Pas de séries chronologiques.

k Toute forme de combustion, véhicules exceptés.

l D'après les nouvelles données du GIEC, les émissions pour le Royaume-Uni d'oxyde nitreux s'établissent comme suit : 3,5 Gg provenant des déchets animaux, 5,7 Gg provenant des engrais utilisés pour les terres agricoles et 1,3 Gg provenant de la fixation naturelle de l'azote par les cultures et les herbages. D'après l'estimation révisée et non publiée de UK-NAEI, le flux total de N₂O émis par l'ensemble des sols du Royaume-Uni est de 40 Gg, chiffre qui comprend les émissions de fond naturelles des terres non agricoles.

m Ne sont pas incluses dans le total les émissions naturelles provenant de la croissance des forêts, soit 80 Gg.

n Prises en compte ailleurs.

p Prises en compte dans les émissions dues à d'autres formes de combustion sous la rubrique "divers".

q D'après les nouvelles données du GIEC, au Royaume-Uni, les émissions de méthane provenant des déchets animaux atteindraient 109 Gg.

r Y compris les émissions provenant de la combustion de gaz en torchère, mais non compris les autres émissions des plates-formes pétrolières offshore.

s Drainage des terrains marécageux et extraction de tourbe.

t Sont comprises les émissions provenant de la conversion des herbages.

v Les émissions provenant de la combustion en torchère des gaz des décharges sont comprises dans le total des émissions de CO₂ bien qu'une partie puisse être d'origine naturelle.
